



Vous avez eu un accident de la route?

Si vous avez subi des blessures,
la Société de l'assurance
automobile du Québec peut
vous indemniser et faciliter
votre réadaptation.

Demandez à votre médecin de remplir
et de vous remettre le formulaire
Rapport médical initial dès votre première
consultation médicale après l'accident.
Ce rapport facilitera votre démarche
d'indemnisation.

Pour en savoir plus :
saaq.gouv.qc.ca/accident-route

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Rapport médical initial

Société de l'assurance automobile du Québec

Section 1 - Renseignements sur la personne accidentée

Les frais relatifs sont soit payés au médecin, soit remboursés à la personne prévue par la Société.

Section 2 - À remplir par le médecin

Remplissez ce formulaire si vous considérez que la personne, qualité de l'évaluation de sa réclamation est, entre autres, fonction

Date de naissance Mois Jour

Section 3 - Informations sur l'accident

Date de l'accident Année Mois Jour Date de l'examen Année

Indiquez les blessures ou diagnostics

100-162-C-5219 (22-10)